

# REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO

## COMMUNE DE NEUVILLE SUR SARTHE

### 1. OBJET DU CONCOURS PHOTOS

La municipalité de NEUVILLE SUR SARTHE organise un concours photos pour permettre à tous, enfant ou adulte, de donner sa vision de son lieu de vie sur une thématique annuelle. Il peut s'agir d'un lieu, d'un événement, de tout ce qui peut définir notre commune à travers l'œil du photographe amateur.

### 2. THEMES DES PHOTOS

Un thème sera défini de façon annuelle par la commission 5 du conseil municipal de Neuville sur Sarthe. Il sera différent chaque année.

Première année (2015) : Neuville au printemps

Seconde année 2015-2016 : L'originalité à Neuville

Troisième année 2016-2017 : Neuville en couleurs

Quatrième année 2017-2018 : Neuville en fête

Cinquième année 2018-2019 : Thème libre

### 3. CATEGORIES

Le concours comprend deux catégories de participants:

- Catégorie jeunesse (pour les enfants de moins de 16 ans)
- Catégorie adulte (à partir de 16 ans)

### 4. DUREE DU CONCOURS

Le concours aura lieu chaque année. Pour l'année 2018-2019, le concours se déroulera du 1er octobre 2018 au 31 août 2019. La date limite de dépôt des dossiers de participation est fixée au samedi 31 août 2019 (inclus).

### 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Il est ouvert à tous les Neuillois. La seule obligation est que les photos doivent être prises sur le territoire de la commune. Sont exclus les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

### 6. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter trois photographies au maximum. Il devra déposer les clichés à la mairie de Neuville sur Sarthe sous format papier (20 x 30) **ET** numérique (via clef usb), en noir et blanc, en couleur ou sépia.

Les photographies devront être numérotées de 1 à 3 avec nom et prénom et légendées en indiquant la date et le lieu de prise de la photo (par exemple, 1 – DUPONT Martin- 01-01-2017 Ecole primaire)

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant par la mairie de Neuville. Les personnes mineures devront

## **REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO COMMUNE DE NEUVILLE SUR SARTHE**

fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant légal (modèle figurant en annexe 1 au présent règlement).

### **7. JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION**

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Madame le Maire, il sera composé:

- des élus membres de la commission 5
- deux personnes issues du milieu associatif.

La composition et la date de réunion du jury seront communiquées aux participants via le site de la Commune ou par courrier. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront :

- le respect du thème (35%),
- la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue) pour 35%,
- la puissance d'évocation du cliché pour 30%.

Le jury devra veiller en outre à sélectionner des photos illustrant les différents secteurs (Neuville, La Trugalle et Montreuil) de la Commune et autres lieux emblématiques. Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, non réalisées sur le territoire de Neuville portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institution tierce présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement.

Le jury du concours se réserve le droit d'exclure les images qu'il juge inappropriées. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. Les participants seront invités par courrier ou par courriel à la remise des résultats.

### **8. PRIX ET RECOMPENSES**

Les photos sélectionnées seront exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la Commune (site internet, bulletins, livret, diaporama numérique, ...) et lors des différentes manifestations communales.

Sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal, une récompense pourra être attribuée aux lauréats pour le prix du jury (catégorie adulte) et une autre pour le prix jeunesse (catégorie jeunesse).

## **REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO COMMUNE DE NEUVILLE SUR SARTHE**

### **9. RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES**

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la Commune pour une durée de 5 ans à compter de la proclamation des résultats. La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, la Commune s'engage à divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur le site internet communal, dans une exposition, dans le bulletin municipal (ou tout autre support de communication), voire dans la presse locale. Les tirages sur papier ultérieurs, réalisés et financés par la Commune resteront sa propriété.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. La commune de Neuville sur Sarthe décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 2 et 3).

Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

### **10. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents.

Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Le présent règlement est disponible sur les sites internet suivants :

<http://www.neuville-sur-sarthe.fr/>

### **11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour tout complément d'information, merci de contacter la mairie de Neuville sur Sarthe par tél 02.43.25.30.97 ou par mail « [accueil.neuville72@wanadoo.fr](mailto:accueil.neuville72@wanadoo.fr) »

**HORAIRES D'OUVERTURE :** Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, les après-midi : lundi de 15h00 à 18h30, mardi de 14h00 à 17h30 et jeudi de 14h00 à 18h30, samedi (semaines paires uniquement) de 9h00 à 11h30.

**REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR SARTHE**

**ANNEXE 1**

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS**

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

En ma qualité de mère/père/tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

.....

Autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM .....

Prénom .....

Né(e) le .....

A participer au concours photo organisé par la commune de Neuville sur Sarthe.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo (téléchargeable sur les sites <http://www.neuville-sur-sarthe.fr/>).

Fait à ..... le .....

Signature

**REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR SARTHE**

**ANNEXE 2**

**AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE  
UTILISATION DE SON IMAGE**

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Neuville sur Sarthe.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à ..... le .....

Signature de la personne photographiée

*(faire précéder de « lu et approuvé »)*

Signature du photographe

*(faire précéder de « lu et approuvé »)*

**REGLEMENT INTERIEUR CONCOURS PHOTO  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR SARTHE**

**ANNEXE 3**

**AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE**

Je soussigné(e)

.....

Demeurant à

.....

AUTORISE

Mlle/Mme/M.

.....

A photographier et à utiliser la photographie de

.....

.....

Situé(e)

.....

.....

.....

dans le cadre du concours photos organisé par la Commune de Neuville sur Sarthe

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la Commune de Neuville sur Sarthe ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à ..... le .....

Signature du ou des propriétaire(s)  
*(faire précéder de « lu et approuvé »)*

Signature du photographe  
*(faire précéder de « lu et approuvé »)*